



DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
 ARRONDISSEMENT RENNES
 COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Montauban-de-Bretagne, sous la présidence de Madame QUINTIN, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L.2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents (P) : 31

Procurations (PC) : 2 Madame Audrey PINON à Monsieur Pascal RENVAZÉ
 Madame Elodie LOUVEL à Madame Chloé GONTIER

Absents (A) : 0

Excusées (EX) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Franck DUPONCEL est nommé secrétaire de séance ;

Service administratif : Mesdames SCHWEITZER Christelle (Directrice Générale des Services) et LOUESSARD Marie-Andrée (service Instances-Assemblées).

BODIN Olivier	P	LE BIAVAN Roland	P	PATTIER Marie-Amélie	P
BOUGERIE Vincent	P	LE CAIN Thomas	P	PERTUISEL Marion	P
COLIN Sarah	P	LE GARGASSON-BOURDÉ Karine	P	PINON Audrey	PC
COMMEUREUC Valérie	P	LE GOFF Xavier	P	POUPELIN Marie-Anne	P
DAVID Lilian	P	LE SOMMER Thierry	P	QUINIOU Nathalie	P
DUPONCEL Franck	P	LECOMTE Karine	P	QUINTIN Jenny	P
GENET Béatrice	P	LEFRANC Julie	P	RENARD Annette	P
GONTIER Chloé	P	LEMAIRE Vanessa	P	RENVAZE Pascal	P
GUINET Sandrine	P	LOUVEL Elodie	PC	ROUYER Gaël	P
HERBRETEAU Christophe	P	MAUDET Yves	P	RUELLEU Florent	P
HERY Daniel	P	PALARIC Vincent	P	SAUTJEAU Adrien	P

Vérification du quorum

FINANCES

2026_10_132 _ DECISIONS BUDGETAIRES : Restitution de l'audit financier de la collectivité [7.1]

Rapporteur : Vincent PALARIC

Annexe : -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le retour de l'audit financier par EXFILO en date du 28 juillet 2026 ;
CONSIDERANT la prise de connaissance par la commission finances-ressources en date du 10 septembre 2026 ;
CONSIDERANT la volonté de la nouvelle équipe municipale de la nécessité pour la collectivité de disposer d'un diagnostic financier transparent, indépendant et prospectif pour piloter au mieux les deniers publics ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Vincent PALARIC, Adjoint au Maire en charge des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : PREND ACTE de la réalisation de l'audit financier de début de mandat,

Article 2 : PREND ACTE de la tenue du débat au sein de l'assemblée délibérante concernant la situation financière de la commune,

Article 3 : PREND ACTE que la prospective et la stratégie financière seront présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

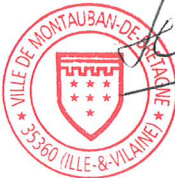
VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

POUR : **33**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Le Maire
Jenny QUINTIN



Le secrétaire de séance
Franck DUPONCEL